

## AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, (HALLE BONSECOURS,) JEUDI,

3 MAI, 1849.—Sur motion de M. Christie, une humble adresse est votée à son excellence le gouverneur-général, exposant respectueusement à son excellence que cette chambre ayant lieu de croire qu'une grande variété de documents, archives et papiers publics relatifs aux gouvernements civil et militaire du Canada, tant avant qu'après la démission de la province de Québec en provinces du Haut et du Bas-Canada, ainsi qu'une quantité d'archives et papiers d'un grand intérêt comme mémoires historiques sur la colonisation et le gouvernement du pays dès son origine, appartenant à l'ordre des Jésuites, tels qu'ils ont été conservés depuis l'établissement de cet ordre en Canada jusqu'à la suppression, et qui sont tous d'un grand prix pour l'histoire et la littérature du pays, sont épars dans les différents départements publics (y compris ceux du secrétariat de la province et du commissaire des terres de la couronne,) et courrent risque d'être détruits et de tomber en ruine, faute de soin et de précaution pour les conserver, cette chambre est humblement d'opinion qu'il devrait, sans perte de temps, les mettre à l'abri de la destruction qui les menace, et assure son excellence qu'elle s'empresse de faire bon, aussitôt qu'elle en sera requise, de toute somme d'argent que l'on pourra dépenser pour employer une personne capable chargée d'examiner, d'apprécier et de recueillir, pour les conserver, les documents susdits.—Sur motion de M. Morrison, l'ordre pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du libellé est déchargé.—Sur motion de l'Hon. M. Badgley, l'ordre pour la seconde lecture du bill pour incorporer les Rechabites de Montréal, est déchargé.—Le bill de la compagnie du pont suspendu de Niagara est pris en considération et amendé en comité; — sera rapporté demain.—Sur motion de M. DeWitt, l'ordre pour que la chambre se forme en comité sur le bill du pont de M. Primeau et Trottier, est déchargé; et le comité permanent sur les bills des chemins et ponts est chargé de s'enquérir du contenu du dit bill, y compris les amendements qui peuvent avoir été faits au dit bill lorsque les délibérations de la chambre furent interrompues.—Le bill pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Montréal à acheter le chemin St. Michel, et pour d'autres fins, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills des chemins et ponts.—Sur motion de M. Beaupien, l'ordre pour que la chambre se forme en comité sur le bill d'incorporation des Pères Oblats est déchargé; et un comité spécial, composé de M. Beaupien, M. Laurin, M. Armstrong, M. Boutilier et M. Davignon, est nommé pour s'acquérir du contenu du dit bill y compris les amendements qui pourraient être faits à ce bill, quant aux procédures de la chambre ou été interrompus.—Le bill pour réfondre les lois relatives à la Maison de la Trinité de Montréal, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à M. Cauchon, M. Holmes, M. Armstrong, M. Cartier et l'Hon. M. Badgley.—Sur motion de M. Holmes, l'ordre pour la seconde lecture du bill grossoyé (du conseil législatif), pour amender les lois relatives à l'intérêt de l'argent, est déchargé.—Le bill pour l'inspection du poisson et des huiles a été lu pour seconde fois, et renvoyé à un comité pour lundi prochain.—Le bill pour exempter les officiers militaires et de la marine et autres personnes au service de sa majesté, du paiement des péages sur aucun chemin à parières dans cette province, a été lu pour la seconde fois, et ordre a été donné de le grossoyer.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, (HALLE BONSECOURS,) VENDREDI, 4 MAI, 1849.—Une pétition du conseil du collège de l'Université de King's College, établi à York près de Toronto, demandant la passation du bill pour amender la charte de l'université à Toronto avec certains changements, est reçue et lue. Un bill grossoyé pour révoguer les ordonnances relatives aux chemins des Trois-Rivières dans le Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport aux districts de Québec et de Gaspé et partie du district des Trois-Rivières, est lu pour la troisième fois et passé. Un bill grossoyé, pour exempter les officiers de l'armée et de la marine et autres personnes employées au service de sa majesté du paiement des taux de péages sur les chemins à barrières et cette province, est lu pour la troisième fois et passé. Un message est reçu du conseil législatif, adoptant les bills suivants, avec des amendements: — Bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec; Bill pour autoriser la communauté religieuse des Sœurs Hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à acquérir et posséder des biens meubles et immobiliers jusqu'à un certain montant en sus de ceux qu'elle possède maintenant, tant pour elle que pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, au nom desquels elle administrera certaines biens; et pour d'autres fins y mentionnées. Et les bills suivants sans amendements, savoir: — Bill pour incorporer la société St. Patrick de Québec; Bill pour diviser le comté de Saguenay en deux divisions pour l'enregistrement des titres; Bill pour diviser le comté de Simouski en deux districts pour l'enregistrement des titres; Bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal.—L'Hon. M. Baldwin présente—Etat des comptes du pénitentiaire provincial pour l'année 1848.

L'ALBUM  
LITTÉRAIRE ET MUSICAL  
DE  
LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient le plus grand nombre de pages que les précédentes le Compte l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve,  
15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.CONDITIONS D'ABONNEMENT.  
L'ALBUM LITTÉRAIREPARAIT TOUS LES MOIS,  
Par livraisons de 40 Pages de Matières,  
avec un

## MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de La Minerve, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre; toutefois on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

LE REPERTOIRE NATIONAL  
DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

## PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvoient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve un grand nombre d'essais de tout genre que nous républions.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. Juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Puttemond, Guyl. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lémoine, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne republierons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun le compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car s'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos débours, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parties par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCay, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Avanture en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Echo des Campagnes, Berthier. Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Auber—J. G. Barbe—Isidore Bedard—M. Bibot—George de Bourneville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Cherrier—Dile Odile Cherrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Gornot—A. J. Gingras—P. Hunt—N. D. J. Jaumâne—Jean Jacques Lartigue—Pierre Lavoie—Leblanc de Marceau—J. Lenoir—Eugène L'Eneur—J. T. Loranger—A. N. Mérin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mérin—Amédée Pigneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Pluymondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quessnel—J. S. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveld et UN TRES GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs; une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 20 décembre 1848.

## MANUEL DE TEMPERANCE.

LE Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Revd. Père Cliniquy, saisi l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Cliniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

LES MÉLANGES RELIGIEUX  
ET  
LA PROCHAINE SESSION.

DURANT la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte-rendu fidèle des procédures de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédures du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Mélanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espèce de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Mélanges Religieux

Montréal, 1er décembre 1848.

## MÉLANGES RELIGIEUX

A vendre,  
AUX BUREAUX DES MÉLANGES ET CHEZ  
LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE  
VILLE,LE CALENDRIER  
ECCLESIASTIQUE ET CIVIL  
POUR L'ANNÉE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous l'aspect typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit:

Le nom de tous les saints et toutes les fêtes qu'ont rencontré durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc., etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS-PRIX EN DÉTAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en CROIS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION commence ses cours réguliers depuis ces deux dernières années; et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. R., assisté du Rév. J. FARRELL, et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, collège de Kingston est, sans conteste, une des plus belles institutions de ce genre; auant son édifice et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'embouchure du Lac Ontario et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucun établissement de King's n'est peut-être comparable.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les antres ci-sous, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de 25\$ dont moitié payable d'avance.

Les externes payent 25\$ par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 2\$. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de 1\$.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont réservées à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'Etablissement, et tout ce qui sera nécessaire.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra aucun élève pour moins d'une année.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un résumé de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privée aura lieu de temps à autre pendant l'année; et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; il y a droit à une entière liberté de conscience; toutefois il sera tenu de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est équale et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'élève, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute autre violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

St. Andrews sur le Rév. Angus MacDonell, au Collège de Kingston

Montreal, 18 août 1848.

## LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE